



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 JUIN 2021**

N° : 2021-025

**OBJET : Décision modificative n° 1 du Budget Annexe Navette Fluviale du Canal de Jonage –
exercice 2021 – Sections de fonctionnement et d'investissement**

Date de la convocation : **Lundi 21 juin 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 20	en droits de vote : 70,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 6	en droits de vote : 24
	Votant·e·s : 26	en droits de vote : 94,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
	M. DALBY (SUPPLEANT)	5

CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4 + 4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (SUPPLEANT)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (SUPPLEANT)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

M. Chapuis à M. Vieira

Mme Fautra (en tant que représentante de la ville de Décines) à M. QUINIOU (en tant que représentant de la ville de Meyzieu)

Mme Fautra (en tant que représentante de la Métropole) à M. QUINIOU (en tant que représentant de la Métropole)

M. Goubet à M. Gaitet

Mme Goust à Mme Creuze

M. Vermeullin à M. Brissard

Madame la Présidente expose :

Vu le Budget Primitif du SYMALIM de l'exercice 2021 adopté par délibération lors du Comité Syndical du 18 mars 2021,

Il vous est donc proposé d'adopter le projet de Décision Modificative n°1 reproduit ci-après :

Les mouvements présentés ci-dessous sont réalisés pour permettre l'inscription d'une partie des amortissements liés à la Navette du Canal, inscrits à tort lors du budget primitif sur le budget principal du Symalim

Section de fonctionnement

0,00 €

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

- 16 950,00 €

a.61528 – Entretien & réparations

- 2 200,00 €

a. 617 – Etudes et recherches

- 14 750,00 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

16 950,00 €

a.6811 – Dotations aux amortissement

16 950,00 €

Section d'investissement

0,00 €

Recettes

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections **16 950,00 €**
a.28182 – Matériel de transport 16 850,00 €
a.28135 – Construction 100,00 €

Dépenses :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles **13 500,00 €**
a.2181 – Embarcadères 6 500,00 €
a.2182 – Renouvellement matériel manquant ou détérioré 7 000,00 €

Chapitre 020 – Dépenses imprévues **3 450,00 €**

69256	SYMALIM ILE DE MIRIBEL JONAGE			
Code INSEE	BA NAVETTE FLUVIALE CANAL DE JONAGE		DM n°1 2021	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical				
DECISION MODIFICATIVE N° 1				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	14 750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	16 950.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	16 950.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	16 950.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 950.00 €	16 950.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	3 450.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (Investissement)	0.00 €	3 450.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28135 : Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
R-28182 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 850.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 950.00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	16 950.00 €	0.00 €	16 950.00 €
Total Général		16 950.00 €		16 950.00 €

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe Navette fluviale du Canal de Jonage du SYMALIM – exercice 2021– telle qu'expliquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

